



AGGLOMÉRATION
CÔTE BASQUE-ADOUR



Agglo Sud Pays Basque
Hego Lapurdiko Hirigunea



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques



Rapport annuel 2016



En partenariat avec :



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



REGION
AQUITAINE

Présentation du SAGE et rappel du contexte

Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême Sud-Ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquable. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.

Dates essentielles

- 5 décembre 2011 : arrêté de délimitation du périmètre du SAGE
- 24 septembre 2015 : dernier arrêté de composition de la CLE
- 8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE

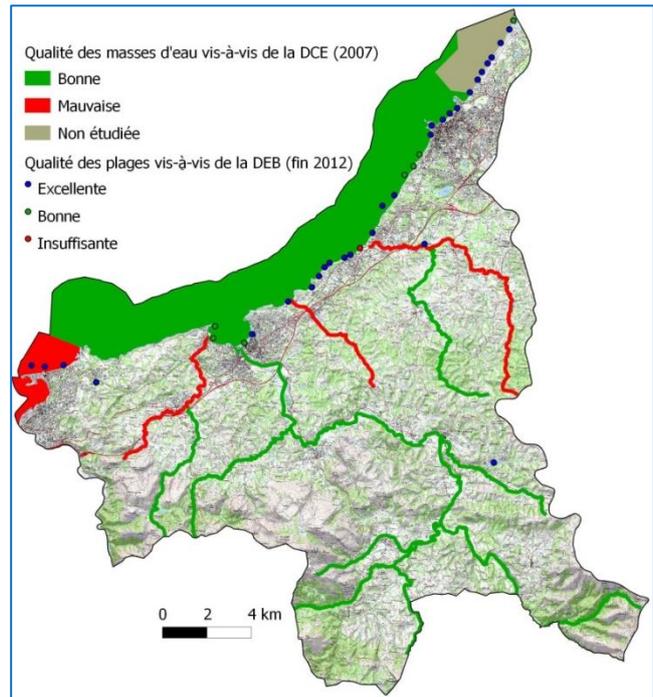
Principaux enjeux identifiés

- Qualité des eaux,
- Eau et urbanisme,
- Milieux,
- Enjeu transversal lié à la gouvernance et à la gestion des usages.

Constitution de la CLE

- 46 membres, dont 26 dans le collège des collectivités locales, 12 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.

- Présidence : M. Albert LARROUSSET



Présentation de l'organisation

- Structure porteuse : Agglomération Sud Pays Basque, en partenariat avec l'Agglomération Côte Basque - Adour et la Communauté de Communes Errobi.

- Animation : Mme LBOUGRE, à 2/3 temps sur cette mission en 2016, a assuré l'animation de la démarche.

État d'avancement de la procédure

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE Côtiers basques a été signé le 8 décembre 2015.

En tant que structure porteuse de la démarche, l'Agglomération Sud Pays Basque a recruté en CDD une animatrice dont 2/3 du temps de travail est dédié à l'animation du SAGE.

L'année 2016 a donc été consacrée à un travail de réflexion sur le plan d'actions à décliner pour la phase de mise en œuvre du SAGE.

Animation

En 2016, l'animatrice du SAGE Côtiers basques a été chargée :

- de la préparation et de l'organisation des différentes réunions ;
- du secrétariat technique et administratif du SAGE ;
- de la préparation des avis et de de la veille réglementaire ;
- de la communication externe et interne,
- des rencontres et échanges avec les partenaires pour l'élaboration du programme d'actions pour la mise en œuvre du SAGE.

Les réunions que l'animatrice a préparées et animées sont listées ci-dessous :

| Date | Objet | Lieu |
|-------------|-------------------|----------|
| 28 avril | COTEC du SAGE | ASPB |
| 10 juin | COTEC du SAGE | ASPB |
| 8 juillet | Bureau du SAGE | ASPB |
| 19 octobre | COTEC du SAGE | ASPB |
| 8 novembre | Bureau du SAGE | ASPB |
| 22 novembre | Bureau du SAGE | ASPB |
| 30 novembre | CLE du SAGE | Guéthary |
| 30 novembre | Séminaire du SAGE | Guéthary |

Réunions de concertation

La Commission Locale de l'Eau

La CLE s'est réunie le 30 novembre 2016 à GUETHARY en présence de 33 membres présents ou représentés. L'ordre du jour était le suivant: la validation du rapport annuel 2015 (à l'unanimité), la modification d'une règle de fonctionnement de la CLE au regard des avis à donner sur les dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (validé à l'unanimité), la modification de la composition de la CLE, un point sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE, ainsi qu'un retour sur le déroulement du Séminaire du SAGE qui s'était tenu au cours de la matinée du 30 novembre (cf ci-après).

Les autres instances : bureau et comité technique

Les différentes réunions du Comité technique et du Bureau du SAGE ont permis d'avancer techniquement sur la mise en œuvre du SAGE, mais également de valider certaines orientations. On notera ainsi :

- les réflexions menées sur la déclinaison opérationnelle de la disposition relative à l'amélioration des connaissances sur les zones humides du territoire du SAGE, qui ont permis de dégager une méthodologie commune pour l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE. Suite à la l'élaboration du cahier des charges, le principe du portage d'une seule étude pour l'ensemble du territoire du SAGE par la Communauté d'Agglomération Sud Pays basque a été validé. Suite à une procédure de mise en concurrence, le ou les prestataires retenus seront en charge de réaliser cette étude au cours de l'année 2017.

- Le travail mené autour de la règle n°2 concernant la réalisation de diagnostics des branchements au réseau collectif en cas de vente et le rappel aux notaires de leur devoir de conseil. Une note de sensibilisation a été produite et le principe de sa diffusion auprès des notaires répertoriés sur le territoire du SAGE, de la Chambre interdépartementale des notaires, ainsi qu'aux services en charge de l'urbanisme, a été validé en CLE.

Séminaire du SAGE du 30 novembre 2016

Sur proposition du COTEC, le bureau du SAGE a validé le principe d'un séminaire organisé en ateliers afin de travailler sur la déclinaison opérationnelle du programme d'actions du SAGE. L'organisation de cet événement a mobilisé un temps de travail important de la part de l'animatrice, ainsi que plusieurs réunions de COTEC et du Bureau.

Le séminaire, qui s'est déroulé dans la matinée du 30 novembre 2016 à Guéthary, a mobilisé plus d'une cinquantaine de personnes, avec une participation active de chacun dans le cadre des ateliers. La restitution de ces échanges a pointé la nécessité de développer le volet communication pour faciliter l'application de dispositions ciblées et l'aspect sensibilisation sur certains enjeux ou problématiques pour faire évoluer les mentalités. Le compte-rendu du séminaire du 30 novembre 2016 est joint au présent rapport d'activité.

Avis de la CLE sur des consultations

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Côtiers basques a été consultée pour avis sur 4 projets :

- Demande de renouvellement d'autorisation pour le dragage du port de Bayonne par la CCI : la CLE n'a pas souhaité s'exprimer étant donné qu'un autre SAGE couvre le secteur concerné ;
- Demande d'autorisation pour la reconstruction de la station d'épuration de Sare/St Pée sur Nivelle : la CLE n'a pas donné d'avis ;
- Dossier d'autorisation de prélèvements d'eau pour irrigation à l'échelle départementale : la CLE n'a pas donné d'avis car aucun prélèvements ne se situait dans le périmètre du SAGE Côtiers basques ;
- Dossier relatif à la réfection du déversoir de crue du barrage A. CAMI : un avis technique comportant des compléments à ajouter au dossier définitif a été proposé.

De plus, 16 dossiers relatifs à des projets liés à l'eau sur le territoire du SAGE ont été transmis pour information par le service de Police de l'Eau de la DDTM 64 au cours de l'année 2016. Tous ces dossiers ont été examinés par l'animatrice du SAGE afin de faciliter les échanges avec les acteurs concernés par ces projets.

Communication

La diffusion des documents du SAGE a été effectuée par l'envoi d'une clé USB aux différents acteurs du SAGE (120 exemplaires), accompagnée d'une plaquette de communication.

Budget

Pour l'année 2016, les dépenses concernent :

- les charges directes du poste de l'animatrice : 30 142,86 € ;
- les charges de fonctionnement : 4337,65 € ;
- les charges d'encadrement : 5 200,67€ ;

Le total des dépenses s'élève donc à 39 681,18 €.